



RÔLES ET MISSIONS D'ÉLU(E) DU CSE EN ENTREPRISE DE 11 À 49 SALARIÉS

Dernière mise à jour le 16/05/2025.

OBJECTIF

Maîtriser les missions, les règles de fonctionnement et les moyens d'action du CSE dans les entreprises de 11 à 49 salariés, afin d'exercer efficacement son mandat et de contribuer activement au dialogue social.

COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES

- Comprendre le rôle et les attributions du CSE dans les entreprises de moins de 50 salariés
- Connaître les droits, devoirs et moyens des élu(e)s
- Savoir recueillir et transmettre les réclamations des salarié(e)s
- Identifier les missions en matière de santé, sécurité et conditions de travail
- Utiliser les outils et supports nécessaires à l'exercice du mandat

PUBLIC CONCERNÉ

Élu(e)s titulaires ou suppléant(e)s du CSE dans les entreprises de 11 à 49 salariés

PRÉ-REQUIS

- Aucun

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Sur inscription ou demande de devis, réalisation sous 2 à 4 semaines.

MÉTHODES ET MOYENS MOBILISÉS

Alternance d'apports théoriques, d'exercices pratiques et de mises en situation concrètes. Cas pratiques et échanges d'expériences entre participants. Supports pédagogiques : fiches pratiques, quiz interactifs, auto-évaluations.

MODALITÉS DE DÉROULEMENT DE L'ACTION DE FORMATION

Formation individuelle ou en groupe dans vos locaux ou à distance en visio-conférence.

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Si vous êtes en situation de handicap, merci de bien vouloir nous contacter au préalable afin que nous puissions définir ensemble les modalités nous permettant de vous former dans les meilleures conditions.

Tarif

NOUS CONSULTER

Réf.

PRO-000364

Contact

0750031226
contact@formaestro.fr
www.formaestro.fr / www.formaestro-prevention.fr



Niveau

Sans niveau de qualification



Modalité

Présentiel



Effectif par session

1 mini > 10 maxi



Durée

14 heures / 2 jour(s)



PROGRAMME

LE CSE DANS LE DIALOGUE SOCIAL DE L'ENTREPRISE

- Origine et finalité du CSE
- Mise en place obligatoire à partir de 11 salarié(e)s
- Composition et durée du mandat
- Différences entre CSE de moins et de plus de 50 salarié(e)s

FONCTIONNEMENT ET MOYENS DU CSE

- Statut des membres : protection, secret professionnel, confidentialité
- Heures de délégation et liberté de déplacement
- Réunions du CSE : fréquence, ordre du jour, procès-verbal
- Registre des réclamations et obligations d'affichage

MISSIONS PRINCIPALES DE L'ÉLU(E) DU CSE

- Présentation des réclamations individuelles et collectives
- Santé, sécurité et conditions de travail : rôle du CSE
- Droit d'alerte en cas de danger grave et imminent
- Participation aux enquêtes suite à un accident du travail

COMMUNICATION ET RELATIONS AVEC LES SALARIÉ(E)S ET L'EMPLOYEUR

- Recueil des demandes des salarié(e)s
- Transmission des informations et réponses de l'employeur
- Utilisation des outils de communication : affichage, réunions, notes internes
- Collaboration avec les autres instances ou acteurs de l'entreprise

INTERVENANT(S)	ÉVALUATION	ATTRIBUTION FINALE
Formateur consultant expert dans son domaine.	Auto-évaluation et/ou QCM pour évaluation des connaissances avant entrée en formation et évaluation des acquis en cours ou en fin de formation.	Attestation des acquis / Certificat de Réalisation